

**MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS  
(MTPTC)**

**PROGRAMME DES TRAVAUX PONCTUELS D'URGENCE**

**OBJET : CAMPAGNE DE COMMUNICATION**

**DEMANDE DE PROPOSITION**

- 1- Le Gouvernement de la République d'Haïti, pour améliorer les conditions de travail sur le Réseau Routier National et pérenniser les investissements consentis dans la réhabilitation/construction des routes principales et secondaires, entreprend, pour l'exercice fiscal 2018 - 2019, un programme de travaux ponctuels d'urgence à travers les dix (10) départements géographiques qui s'étendra sur une période d'une année.
- 2- Les fonds destinés au financement des coûts de mise en œuvre de ce programme proviennent des ressources du Fonds d'Entretien Routier (FER), qui bénéficie d'un appui financier de l'Union Européenne (UE).
- 3- Dans le souci d'informer la population en général, le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC) recrute une firme de communication professionnelle en vue de concevoir, produire et mettre en œuvre une campagne de communication permettant d'assurer la visibilité de ses réalisations dans le secteur des infrastructures routières.
- 4- Dans cet objectif, le MTPTC sollicite des propositions de la part des firmes légalement enregistrées en Haïti, en règle avec le fisc haïtien et ayant les qualifications et l'expérience requises pour mener à bien cette opération de communication.

Pour de plus amples informations sur les services à fournir et les conditions de participation à cette consultation, les firmes intéressées peuvent consulter le dossier de demande de propositions incluant les Termes de Référence (TDR) de la campagne de communication sur le site web du Ministère : [www.mtptc.gouv.ht](http://www.mtptc.gouv.ht)

- 5- Les propositions, comprenant une partie Technique et une Partie Financière, devront être déposées au plus tard, le lundi 25 mars 2019, à l'adresse suivante :

**Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC)  
29, rue T. Louverture (via Delmas 33), Delmas, Haïti**

## **TERMES DE REFERENCE**

### **RECRUTEMENT D'UNE FIRME DE COMMUNICATION**

#### **PROGRAMME DE TRAVAUX PONCTUELS D'URGENCE 2018 - 2019**

##### **1. INTRODUCTION**

Le Programme de Travaux Ponctuels d'Urgence est un programme du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC), financé par le Fonds d'Entretien Routier (FER) et l'Union Européenne (UE). Il couvre dix (10) départements géographiques du pays.

L'objectif de ce programme est, entre autres, d'améliorer les conditions de vie de la population en facilitant la circulation des personnes et des biens.

Dans le souci de s'assurer que les retombées du programme soient partagées avec les bailleurs de fonds, les bénéficiaires et la population, en général, le MTPTC sollicite les services d'une firme de communication pour le développement de différents outils de communication.

##### **2. PROBLEMATIQUE**

Il est indispensable que le MTPTC assure une communication dirigée vers la population, basée sur la nécessité d'expliquer et d'informer sur les thèmes suivants :

- Les travaux ponctuels d'urgence ;
- La localisation, la nature, la pertinence et la qualité des travaux réalisés.

##### **3. OBJECTIFS**

L'objectif premier est de sélectionner une firme professionnelle de communication qui soit en mesure de concevoir, de produire et de soumettre un planning de communication et de marketing, et après approbation, de développer, de produire

et « de suivre » tous les outils et supports nécessaires devant aider le MTPTC à réaliser le plan.

La firme retenue devra avoir les capacités techniques et managériales pour :

- Produire en étroite collaboration avec le Service de Communication du MTPTC, du matériel incluant, sans s'y limiter : spots publicitaires, panneaux, documentaires, etc.

La firme développera également des outils de suivi et d'évaluation des résultats.

#### **4. CAHIER DES CHARGES**

La firme aura comme responsabilité d'aider à la collecte et au traitement des informations, à leur mise en forme et à leur diffusion. Elle tiendra les responsables au courant de l'évolution de la mise en œuvre de la campagne de communication.

##### **1. ACTIVITES**

Dans le cadre de ce programme de communication, la firme exécutera les activités spécifiques suivantes :

1. Réaliser l'inventaire et la description de tous les outils et supports qui seront nécessaires pour assurer le déploiement du plan de communication ;
2. Etablir une campagne de sensibilisation ;
3. Produire le plan d'actions pour une période d'une année et le budget associé ;
4. Assurer une coordination étroite avec le Responsable de Communication du MTPTC, qui lui indiquera les services spécifiques à fournir suivant les besoins du programme.

##### **2. PROPOSITION**

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme, la firme contractante devra répondre de manière ponctuelle à une série de demandes relatives aux objectifs de cet appel d'offres.

De manière spécifique, elle devra :

1. Produire des spots publicitaires relatifs aux travaux d'urgence et en assurer le placement dans des stations de radio du pays ;
2. Produire et installer des panneaux d'infrastructure sur les chantiers ;
3. Réaliser un documentaire thématique (film édité en dvd) de 15 minutes sur les travaux d'urgence.

La proposition de la firme devra inclure :

- Le descriptif des livrables décrits ci-dessus (qualité, type, etc) ;
- La méthodologie de travail que le consultant compte mettre en œuvre ;
- Un tableau résumant les prix unitaires de chaque livrable ainsi que le prix global ;
- Un chronogramme de réalisation des actions.

## **7. CONDITIONS SPECIFIQUES**

La firme, de par son activité, aura accès à des données et des informations confidentielles du MTPTC, et s'engage ainsi à respecter cette confidentialité. Elle ne pourra, en aucun cas, les divulguer en dehors du circuit dudit Ministère.

La firme, de par son activité, aura accès à des données et des informations confidentielles sur le programme, et s'engage ainsi à respecter cette confidentialité. Elle ne pourra divulguer à l'intérieur les informations et données auxquelles elle a accès. La firme s'engage à restituer au MTPTC l'ensemble des travaux qu'elle exécute dans le cadre de ce contrat. Le MTPTC demeure le seul propriétaire des travaux, produits, photos, films, rapports, textes, etc. La firme n'est pas autorisée à en faire un usage à son bénéfice.

**Pour participer à cet appel d'offres, les firmes de communication intéressées sont priées d'envoyer une proposition technique et une proposition financière au Service de Communication du MTPTC, au plus tard, le lundi 25 mars 2019, #29 de la rue Louverture (Delmas 33).**